



**Solutions
photovoltaïques et
bornes de recharge pour
immeubles et PPE**



Sommaire

- Solutions photovoltaïques
- Solutions de bornes de recharge
- Questions et discussions

Solutions photovoltaïques

- Autoconsommation
- Principe du regroupement
- Facturation dans un regroupement
- Exemple d'un regroupement
- Les étapes d'un projet chez vous



L'autoconsommation

Maison individuelle

- Un seul consommateur
- Un seul investisseur
- Un seul décompte
- Une seule facture



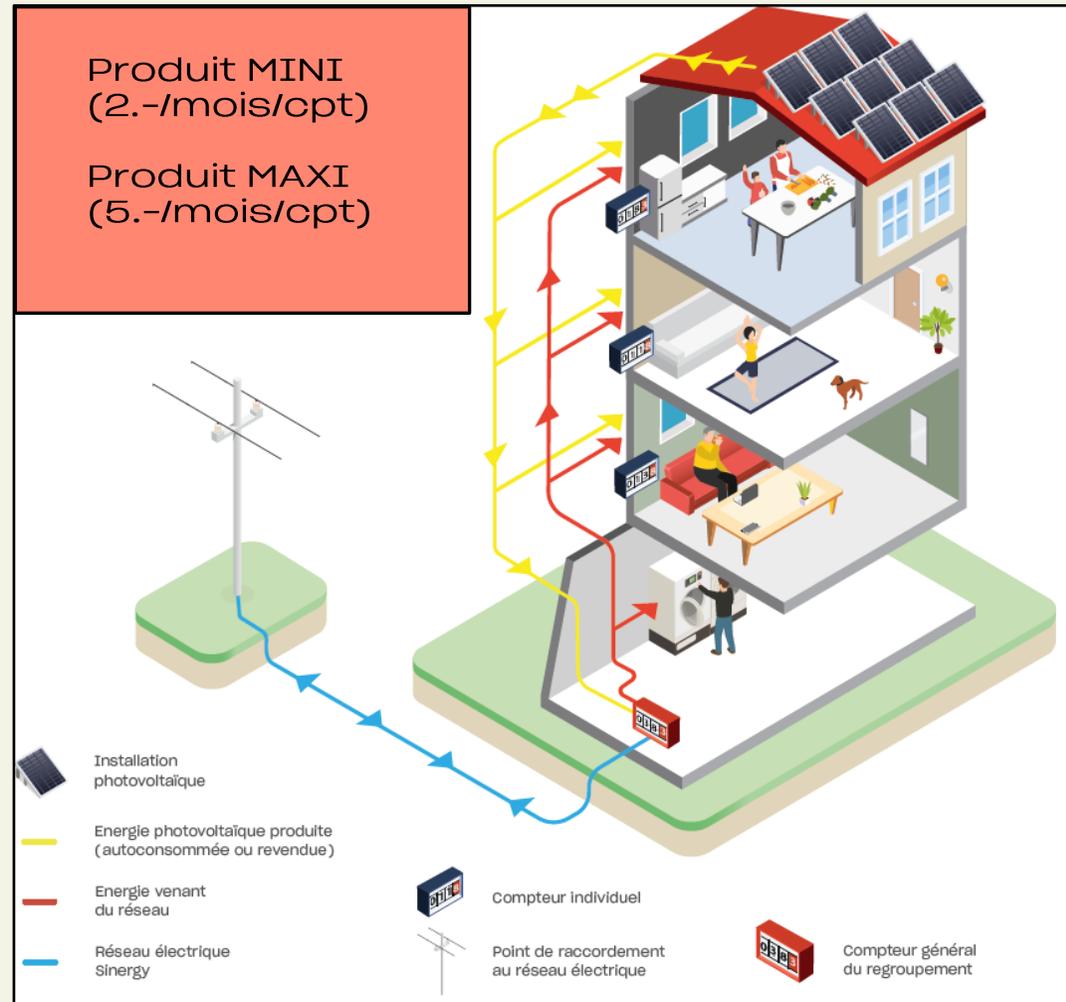
Immeuble PPE

- Plusieurs consommateurs
- Plusieurs investisseurs
- De nombreux compteurs
- Des répartitions exigeantes



Principe du regroupement

- L'immeuble est considéré comme un seul client pour Sinergy (contrat RCP).
- L'objectif est d'autoconsommer le maximum d'énergie photovoltaïque.
- La production photovoltaïque est utilisée en premier lieu dans le bâtiment.
- Le réseau de Sinergy fournit le solde des besoins et reprend le surplus d'énergie produite.
- Chaque compteur individuel permet de savoir quel consommateur a consommé quoi (PV ou réseau) et quand.
- L'énergie venant du réseau est facturée au prix publié par Sinergy.
- L'énergie venant du PV est facturée au tarif décidé par les propriétaires.
- Un responsable du regroupement doit être désigné pour faire les répartitions ou mandater Sinergy pour le faire.



Facturation du regroupement

Produit MAXI :

- 1) Sinergy facture le compteur principale au responsable
- 2) Sinergy établit des factures individuelles
- 3) Sinergy reverse (2x/an) les encaissements individuels au responsable

Electricité		Du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022						
N° Compteur	Date de relevé	Nbre Jrs	Élément	Ancien Index	Nouvel Index	Coef.	Quantité	
Point de mesure CH1045601234500F								
56915593	Du 30.06.2022 au 22.09.2022	84	Energie HP du réseau Sinergy				171 kWh	
56915593		84	Energie HC du réseau Sinergy				201 kWh	
56915593		84	Energie HP de l'installation PV				153 kWh	
56915593		84	Energie HC de l'installation PV				0 kWh	
Calcul des prix			Quantité	Prix unitaire	Durée	CHF HT	TVA	CHF TTC
Facturation pour le compte du RCP								
Energie								
Energie HP du réseau Sinergy			171 kWh	18.20 ct./kWh		31.12	7.7	33.52
Energie HC du réseau Sinergy			201 kWh	16.30 ct./kWh		32.76	7.7	35.28
Energie HP de l'installation PV			153 kWh	12.00 ct./kWh		18.36	0.0	18.36
Energie HC de l'installation PV			0 kWh	12.00 ct./kWh			0.0	
Frais administratifs			1	5.67 CHF/mois	90 j	17.01	7.7	18.32
Sous-total								105.48
Total Electricité								105.48

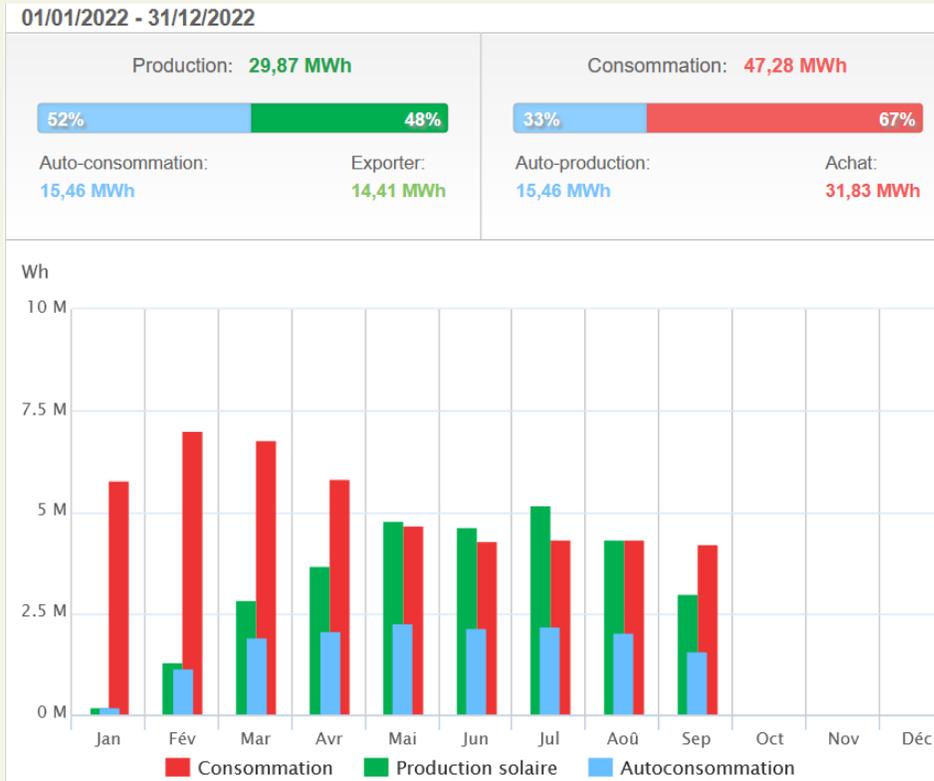
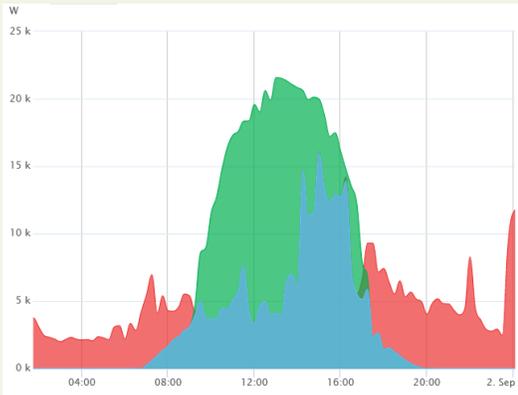
La facture individuelle :

Détails des consommations et provenance de l'énergie

Détails des prix par provenance de l'énergie

Coûts administratifs interne et de gestion

Exemple d'un regroupement



Chiffres clés pour les PPE : 500CHF/m² clé en main et 12 ans de retour sur investissement (non contractuel)

Solutions photovoltaïques

Les étapes d'un projet chez vous

- 1) Demande d'un budget estimatif 3 mois avant l'assemblée
- 2) Discussion et validation du budget en assemblée
- 3) Etablissement d'une offre concrète par Sinergy
- 4) Validation de l'offre par la PPE sous 10 jours
- 5) Signature des contrats pour le regroupement
- 6) Réalisation après 6 à 8 mois
- 7) Mise en service et définition de la date du regroupement
- 8) Etablissement des factures de consommation individuelles

Bornes de recharge

- La mobilité électrique
- Principe d'équipement
- Gestion de charge
- Les solutions Sinergy
- Les étapes d'un projet chez vous



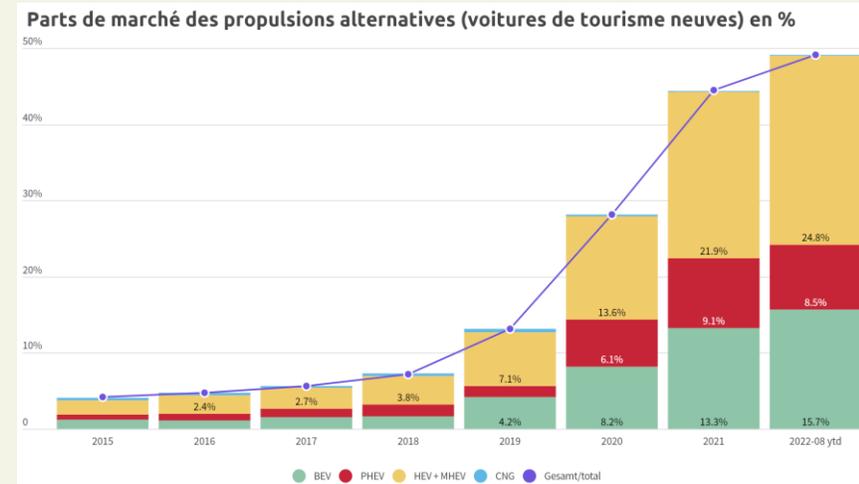
La mobilité électrique

Maintenant et après

- Actuellement 25% des immatriculations
- Les marques annoncent l'arrêt de la production de véhicules thermiques, UE pour 2035
- Plusieurs centres-villes veulent interdire l'accès aux véhicules thermiques (Paris en 2024, Lausanne en 2030)

Feuille de route de la mobilité électrique 2025

- 50% de véhicules rechargeables
- 3x le nombre de bornes publiques
- Possibilités de recharges partout et adaptées au réseau



Plus de mobilité douce

«pas de remplacement 1 pour 1»

Principe d'équipement

Maison individuelle

- Un raccordement électrique (25 A)
- Un seul consommateur
- Une borne de recharge
- Pas de gestion ou de refacturation



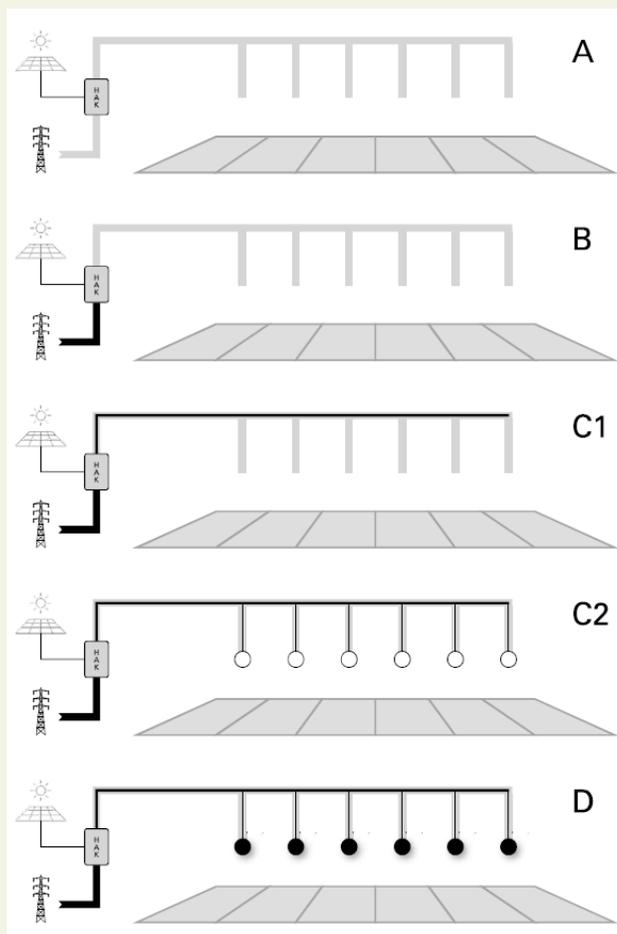
Immeuble PPE – 10 logements

- Un raccordement électrique (100 A)
- Plusieurs consommateurs
- Plusieurs bornes
- Gestion et refacturation obligatoires



Niveau d'équipement

Cahier technique SIA 2060



Recommandations Sinergy

- Anticiper au maximum les besoins
- Se faire conseiller par des professionnels
- Solutions clés en main (C2/D)

Pièges à éviter

- Équipement sauvage et non régulé
- Raccordements individuels
- Compatibilité du matériel

Catégorie d'utilisateurs	Valeur cible
Places de parking VT habitants, habitat individuel	1
Places de parking VT habitants, habitat collectif	20 %, 2 places de recharge minimum
Places de parking VT employés	20 %, 2 places de recharge minimum
Places de parking VT clients/visiteurs (y c. parkings couverts)	Dépend des mesures de marketing sur le site, peut aller jusqu'à 100 %
Places de parking motos, véhicules légers – uniquement pour les bâtiments d'habitation	1 prise par place de parking
Places de parking vélo habitants – uniquement pour les bâtiments d'habitation	80 %

Niveau d'équipement

Niveau d'équipement C2



Niveau d'équipement D



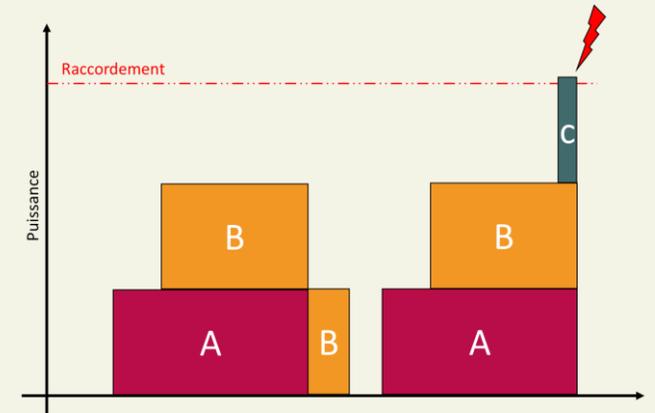
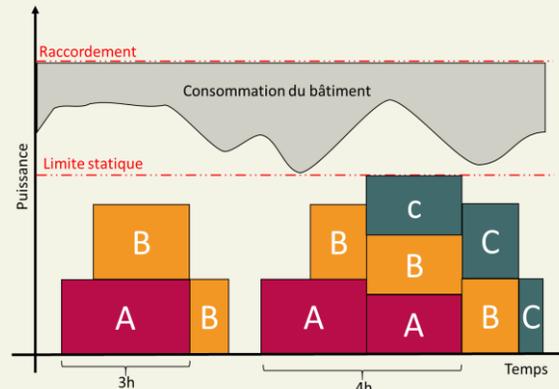
Gestion de charge

A quoi ça sert ?

- Eviter la saturation du bâtiment
- Gérer la fourniture l'énergie à l'échelle du quartier
- Exploitation maximale de la puissance disponible
- Prise en considération de la production photovoltaïque

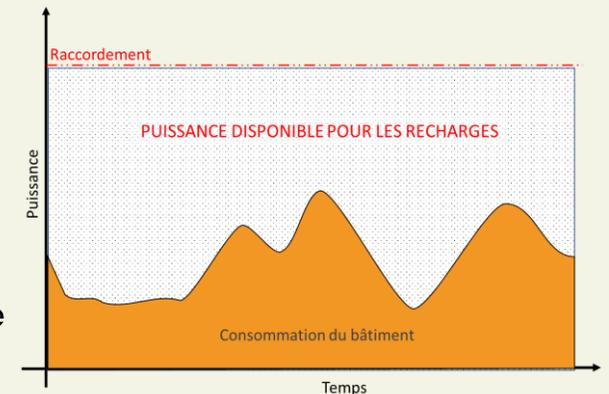
AUCUNE GESTION DE CHARGE

- Peu de bornes de recharge
- Fort risque



GESTION DE CHARGE STATIQUE

- Faible risque
- Raccordement pas pleinement exploité



GESTION DE CHARGE DYNAMIQUE

- Aucun risque
- Raccordement pleinement exploité
- Pris en considération du PV

Solutions Sinergy

2 solutions pour les PPE

MINI - > sans borne

MAXI -> avec borne

Conditions principales :

- Contrat de 15 ans
- Minimum 15 % de place équipées avec des bornes
- Hors éventuels renforcement de réseau, génie civil
- Electricité facturée individuellement
- Compatible avec le réseau public (carte VALT)

	LOCATION MINI SANS BORNE	LOCATION MAXI BORNE COMPRISE
ABONNEMENT Par borne	CHF 19.-/mois	CHF 49.-/mois
BORNE Achat et pose	CHF 2'390.-	✓
OPTIONS Montage sur pied Câble 7,5m (22kW)	CHF 399.- CHF 349.-	✓ CHF 349.-
FRAIS D'ACTIVATION Par borne	CHF 299.-	CHF 299.-
SERVICE DE GESTION ET D'OPTIMISATION DES RECHARGES	✓	✓
ÉQUIPEMENT DU PARKING Distribution d'énergie	✓	✓
CONDITIONS	Contrat minimal de 15 ans avec Sinergy Minimum 15% des places équipées d'une borne à la mise en service	

Le client peut financier l'entier du projet lui-même, Sinergy se charge uniquement de la réalisation et un coût de 6.-/mois/borne est facturé pour la gestion de charge et la facturation. Chiffres clés pour les PPE : 1500/place + 2500 borne (non contractuel)

Bornes de recharge

Les étapes d'un projet chez vous

- 1) Demande de faisabilité et budget estimatif 3 mois avant l'assemblée
- 2) Discussion et validation d'un principe en assemblée (investissement ou location)
- 3) Etablissement d'une offre concrète par Sinergy
- 4) Validation de l'offre par la PPE sous 30 jours
- 5) Signature des contrats
- 6) Réalisation après 3 à 4 mois
- 7) Mise en service



MERCI!

**SINERGY COMMERCE SA
SINERGY INFRASTRUCTURE SA
RUE DU COLLÈGE 7 - CP 960
1920 MARTIGNY**

TEL : +41 (0)27 564 25 00

**INFO@SINERGY.CH
SINERGY.CH**

Questions ? et discussions



